

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Commandement
de la région terre
Nord-Est,
commandement des
forces françaises
et de l'élément civil
stationnés en
Allemagne.

ÉTAT-MAJOR

DIVISION
SOUTIEN

Bureau
Stationnement
Infrastructure

Secrétaire
administrative de
classe normale
Céline
LE FOULGOCQ

Metz, le 04 JUIN 2009

002204^{N°} DEF/EMRT N-E/DIVSOUT/BSI/URB.

Le général de corps d'armée Jean-Loup CHINOUILH,
gouverneur militaire de Metz,
commandant la région terre Nord-est,
commandant les forces françaises
et l'élément civil stationnés en Allemagne,

à

monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de
l'Oise.

Objet : Montagny-Sainte-Félicité, Saint-Germer-de-Fly
et Mortefontaine (60) – POS.

Référence : 3 lettres du 28 mai 2009.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Mortefontaine, Montagny-Sainte-Félicité et Saint-Germer-de-Fly, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de leur plan d'occupation des sols.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux.

Par ailleurs, ces derniers ne sont pas grevés de servitudes relevant de l'État-défense.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas participer aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme et ne désire pas recevoir, pour avis, les projets arrêtés.

Par ordre, le colonel Pierre-Henri VAILLANT,
adjoint au chef de la division soutien.

Copie à :
DRSID Metz
EID Lille

